

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 " " " six mois, 14 " " "  
 " " " un an, 25 " " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULIET et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. LAFFITE-BULIET et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 22 FÉVRIER 1868.

### BULLETIN

Le Corps législatif a rejeté trois amendements au projet de loi sur la presse. L'un de M. de Tillancourt admettait en principe le droit de rendre compte des procès pour délits de presse, à moins d'interdiction formulée par les magistrats; l'autre de MM. Jules Favre et Marie, tendait à supprimer toute poursuite dans les cas, difficiles à spécifier, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Le troisième, écarté sans discussion, réclamait la liberté pleine et entière de compte-rendu des débats législatifs. Une quatrième proposition formulée par MM. Janzé et Olivier a fait hier vendredi l'objet d'une vive discussion; elle est ainsi conçue :

« Quand un journal aura inséré dans l'un de ses numéros le compte-rendu officiel d'une séance du Sénat ou du Corps législatif, il sera libre de citer en partie, d'analyser, d'apprécier et de discuter les discours et les incidents de cette séance, sans que cette citation puisse être assimilée à un compte-rendu interdit. »

Reste l'amendement de M. Darimon relatif aux comptes-rendus législatifs. On s'occupera entre temps de projets de loi d'intérêt local, puis, dit l'ordre du jour, d'une demande d'interpellation. Il s'agit probablement d'un refus en autorisation de poursuites, relatif au juge de paix de Loudéac. Ce magistrat est accusé d'abus de pouvoir, de prévarications, etc. On sait qu'il a dû se démettre de ses fonctions de conseiller général.

La Chambre s'ajournera, dit-on, au jeudi 27 février.

D'Abyssinie, les lettres fantaisistes sont plus nombreuses que les nouvelles sérieuses. L'ensemble des informations donne à croire que Theodoros étant à très peu de distance de Magdala, se renfermera dans cette forteresse et y soutiendra un siège. L'armée anglaise est à un mois de

marche de Magdala. Un certain nombre de rebelles s'enrôlent dans ses rangs. On ne comprend pas, malgré les explications données par sir Northcote, pourquoi le gouvernement anglais a refusé l'aide du vice-roi d'Égypte dans une expédition aussi aventureuse, ou plutôt on le comprend trop. Ce n'est pas, comme on l'a dit, que les Abyssiniens détestent les Égyptiens, mais l'Angleterre ne saurait voir d'un bon œil l'influence du vice-roi s'accroître dans un pays, où certes, elle n'est pas venue dans l'unique intention de délivrer ses prisonniers.

En attendant, cette expédition coûte au gouvernement anglais 10 millions par semaine. Ses forces ne se composent pourtant que d'un régiment et demi d'éuropéens, 2 régiments de cavalerie et un régiment d'infanterie abyssinienne; enfin, deux batteries de montagne.

On a parlé récemment de complots en Sicile. Ces nouvelles étaient exagérées. Toutefois l'agitation a été assez vive pour que le gouvernement italien ait dû prendre certaines précautions : ordre a été donné à l'escadre navale de la Spezzia de se tenir prête à partir au premier signal.

On annonce encore une fois des résistances et des mouvements insurrectionnels, au Mexique, contre le gouvernement du président Juarez. Les tendances séparatistes domineraient dans les États de Sonora et de Sinaloa.

A peine sorti des conjurations militaires, le gouvernement espagnol doit s'occuper de l'agitation carliste. On écrit de la Navarre qu'une bande de 50 hommes y a fait son apparition; elle aurait même eu avec la garde civique une rencontre, où il y aurait eu quelques blessés. La police locale a saisi trois mille exemplaires du portrait du fils aîné de don Juan, auquel ses partisans donnent le nom de Charles VII.

Toutes les couleurs y passeront. Une dépêche de Constantinople annonce que le gouvernement turc va publier un Livre

gris contenant environ cinquante pièces officielles relatives à la Crète, au brigandage sur les frontières, aux privilèges accordés aux chrétiens de l'empire Ottoman.

Les journaux de Florence constatent l'indifférence et la lassitude qui se sont emparées du Parlement italien. A l'une des dernières séances de la Chambre des députés, on ne comptait que 25 membres de la gauche et 50 de la droite.

On mande de Bucarest que le ministère a présenté deux projets de loi, l'un relatif à l'organisation de l'armée et l'autre à la défense nationale. Cette communication a été accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

J. REBOUX.

### L'interpellation.

La presse s'est occupée, à diverses reprises, de la demande d'interpellation qui doit être déposée par MM. Jules Brame et Poyer-Quertier, sur la situation de l'industrie et du commerce. Quelques-uns de nos confrères, mal informés, assureraient que l'initiative des honorables députés avait obtenu l'adhésion d'un certain nombre de leurs collègues.

Nous sommes en mesure d'affirmer que les renseignements publiés à ce sujet sont inexacts, et d'indiquer pourquoi MM. Poyer-Quertier et Jules Brame n'ont pas cru devoir provoquer un débat au sein du Corps législatif sur les traités de commerce.

A la tribune du Palais-Bourbon, M. Brame, à deux reprises différentes, a expliqué les motifs du retard apporté dans le dépôt d'une demande d'interpellation : à l'époque où la crise est venue mettre en péril l'avenir de notre industrie, le Corps législatif était saisi de trois projets de loi :

- Le projet de loi sur la presse ;
- Le projet de loi sur le droit de réunion ;
- Le projet de loi sur la réorganisation de l'armée.

Le gouvernement avait pris certains engagements et l'opinion publique attendait avec impatience une autre législation pour le droit d'écrire que celle de 1852; on peut espérer, en effet, que de nouveaux journaux viendront défendre les intérêts des producteurs. Il était donc utile d'ajourner la discussion, et en ce moment le projet d'emprunt de 440 millions, pour lequel le gouvernement demandera l'urgence, forcera le groupe auxquels appartient MM. Brame et Poyer-Quertier d'attendre encore quelque temps avant d'engager le débat. Il y aurait péril en la demeure, danger à être accueilli par une fin de non-recevoir, si on soumettait à la Chambre des interpellations; n'y a-t-il pas inconvenient beaucoup plus grave à être refusé que de retarder, de quelques semaines, une discussion aussi importante pour les intérêts du pays ?

MM. Jules Brame et Haentjens ont tenté plusieurs fois, dans des discussions incidentes, de traiter en partie ces questions. La chambre a montré sa ferme volonté de ne pas s'écarter de son ordre du jour. Nous pouvons donc affirmer que l'interpellation sur la situation industrielle et commerciale ne sera déposée qu'après la discussion des projets de loi sur la presse, le droit de réunion et l'emprunt.

ALEX. DURANT.

(Moniteur industriel).

### La dépopulation

L'Opinion nationale revient, non sans épouvante, sur la décroissance de la population dans notre pays. Elle a raison de se plaindre, elle a raison de s'effrayer.

Voici d'abord ce qu'elle constate, et, certes, elle n'est pas suspecte :

« Il y a eu un déplacement complet des intérêts et de la richesse. On peut dire que, dans ces dernières années, ce sont les arrondissements purement agricoles qui, dans toute la France, ont vu diminuer leur population. Au contraire, dans presque tous les arrondissements où la population s'est accrue, on trouve des villes importantes. On peut dire qu'il s'est fait un

déplacement de la population des campagnes vers les villes les plus industrielles. »

Ainsi, émigration vers les villes, désertion des campagnes, tel est le premier signe du mal. Diminution de la population agricole, telle est la conséquence. C'est triste !

« A quel la faute ? N'est-ce pas à l'exagération outrée des travaux dans les cités ? N'est-ce pas à l'abandon où on laisse l'agriculture ? N'est-ce pas à la faveur qu'on accorde aux besoins factices du luxe et à l'élevation des salaires à la ville ? N'est-ce pas aux facilités de secours accordés à la misère et même à la honte dans les grands centres, tandis que ces facilités n'existent point à la campagne ? N'est-ce pas, enfin, à l'affaiblissement des enseignements moraux et religieux, affaiblissement dû aux efforts de la Révolution ?

Poursuivons : « Un double phénomène s'est manifesté : c'est d'abord une diminution notable de la population dans plus de la moitié de la France, c'est ensuite un ralentissement de l'accroissement normal dans tout l'empire ; car de 1827 à 1846, il y avait eu un accroissement de 3,843,000 âmes, tandis que l'augmentation n'a plus été, dans les vingt dernières années (1847 à 1866) que de 1,991,000.

« Le ralentissement a été de près de moitié. Ce fait est dû malheureusement à la diminution des naissances. Ainsi, d'après le dernier Annuaire du bureau des longitudes, sur 10,000 habitants, pendant les quinze ans écoulés de 1849 à 1863, il y avait en moyenne 287 naissances annuelles : il n'y en a plus eu que 265 dans les quinze ans écoulés de 1833 à 1846 ; et ce nombre de naissances est tombé à 236 dans les quinze ans compris entre 1847 et 1866.

« Ce n'est pas que les mariages soient moins nombreux, au contraire, car, toujours sur 10,000 habitants, il y a eu 77 mariages dans la première période, 81 dans la seconde, et 79 dans la troisième. Ce que l'on peut malheureusement constater, c'est la diminution des enfants dans chaque famille.

« Ainsi, pour 100 mariages, 373 naissances légitimes dans la première période, 328 dans la seconde, 310 dans la dernière de 1847 à 1860. Et cette décroissance continue toujours ; pendant quatre années, pour lesquelles nous avons des relevés, de 1861 à 1864, il n'y a plus que 307 naissances pour 100 mariages.

« A quel était social sommes-nous donc arrivés, pour qu'aujourd'hui on ne considère plus comme un bonheur dans les

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 23 FÉVRIER 1868.

— 9 —

## LE CAPITAINE DES ARCHERS

VII

LA MAISON DU CERF-AUX-ADOIS.

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX, du 21 février).

Le soleil s'était couché, le temps s'assombrissait; il allait pleuvoir.

Le chevalier d'Herbignières vint suivre le bord de l'eau, et en s'éloignant, il tourna plusieurs fois la tête vers la maison de messire Jacques des Armeries, dont la noire silhouette se détachait sur le ciel. Quand il l'eut entièrement perdue de vue, il se mit alors à réfléchir à cet ordre de fuir que lui donnait dame Hermance. Il n'eut pas de peine à comprendre que la jeune femme avait découvert quelque

Reproduction interdite. — Correspondance littéraire Ad. Favre.

complot tramé contre lui par Perrin Macé, peut-être, dont le nom était échappé à Odette, sans qu'elle ait eu le temps de s'expliquer.

Cette pensée amena dans l'esprit de Raoul un sentiment de reconnaissance infini envers dame Hermance; la reconnaissance, lorsqu'elle vient se greffer sur l'amour, a quelque chose de particulièrement suave; ce n'est plus un devoir rempli, c'est un élan de l'âme qui procure un bonheur ineffable.

Or, Raoul aimait dame Hermance, il aurait vainement cherché à se le dissimuler; il l'aimait, non de cet amour éphémère et passionné qu'il éprouvait naguère encore pour toutes les femmes, pourvu qu'elles fussent jeunes et jolies, mais d'un amour craintif, timide, défiant de lui-même, et par cela même plus vrai, plus profond et plus durable.

La vivacité de ses sentiments envers la jeune femme était pour ainsi dire manifestée à ses propres yeux par l'influence salutaire que dame Hermance avait exercée sur lui. Femme essentiellement pure, d'un caractère élevé, la dame des Armeries ne pouvait aimer qu'un cœur noble et droit. Et d'Herbignières, jusque là sans scrupule et sans foi, avait senti ses habitudes se modifier peu à peu, et il en était arrivé à se transfigurer; il était meilleur, son âme avait reçu les semences du bien, et comme, après tout, il n'était pas perverti par nature, il avait chance de devenir un honnête et loyal chevalier.

En cheminant le long du fleuve, il repassait ces pensées en son esprit et se trouvait étonné lui-même du changement survenu en sa personne; sa reconnaissance et son amour pour dame Hermance

ne firent que s'en accroître de jour en jour.

— Chez Geneviève-la-Folle ! pensa-t-il tout à coup; mais c'est bien là le nom de cette femme dont l'enfant était tombé dans le trou de la place Notre-Dame... Maison du Cerf-aux-Abois, c'est cela... Eh bien ! je ne me trouverai pas tout à fait en pays inconnu.

Par une bizarrerie du sort, cette femme chez laquelle il allait, était — elle ou son enfant — la cause première des événements qui occupaient maintenant la vie du chevalier; en effet, si l'enfant de Geneviève-la-Folle n'était pas tombé dans cette excavation de la place Notre-Dame, Raoul ne l'en eût pas retiré et l'accident qui l'avait conduit dans le caveau de maître Perrin Macé ne lui fût pas arrivé. Par conséquent, messire Jacques ne l'eût pas conduit chez lui. Devait-il remercier Geneviève ou la maudire ? Il la remercia.

D'Herbignières avait marché lentement; bientôt une pluie fine commença à tomber; il pressa le pas et atteignit presque à l'instant le Grand-Pont. La cloche du couvre-feu se fit alors entendre.

Le couvre-feu était d'institution récente, mais il était scrupuleusement observé; quand la cloche avait tinté, les boutiques devaient se fermer et les lumières s'éteindre. Si quelque ronde du guet apercevait une lueur, on entrait dans la maison et le contrevenant était passible d'une amende. Aussi, à partir de ce moment, les rues, qui n'étaient nullement éclairées, se vidaient de promeneurs; on n'y voyait plus que quelques passants qui filaient rapidement, ou bien encore des voleurs préparant un mauvais coup, ou enfin des amoureux savourant leur mar-

tyre sous le balcon de leurs belles.

Ce soir-là, il faisait froid et sale; Raoul arriva dans la Cité sans avoir rencontré âme qui vive.

La pluie était devenue assez intense pour transpercer à peu près le pourpoint de Raoul; il était temps qu'il fût rendu; encore eût-il trouvé difficilement la maison du Cerf-aux-Abois, si le propriétaire de cette bicoque n'avait eu l'idée de faire mettre au-dessus de la porte un énorme bois de cerf qui en disait assez.

D'Herbignières frappa trois coups à cette porte et attendit.

Bientôt une femme vint demander qui heurtait.

— Un chevalier envoyé par haute et puissante dame Hermance des Armeries, répondit Raoul.

La porte lui fut ouverte, et le jeune homme reconnut Geneviève, qui tenait à la main une petite lampe.

— Entrez promptement, Messire, dit-elle; le couvre-feu est sonné, et comme je tiens taverne, on me mettrait à l'amende si l'on me voyait ouvrir.

Raoul secoua son vêtement trempé de pluie et entra.

— Seigneur-Jésus ! vous êtes mouillé jusqu'aux os, dit Geneviève; venez avec moi, un bon feu est allumé et vous vous sécherez.

Elle passa devant Raoul et le conduisit dans une pièce faisant suite à la boutique; il y avait là une cheminée dans laquelle flambaient deux grosses bûches.

— Merci, bonne Geneviève, dit le chevalier en s'approchant du feu.

— Ah ! s'écria celle qu'on nommait la folle; c'est vous, chevalier, qui avez sauvé mon fils !

Elle venait de reconnaître Raoul.

— Oui, dit celui-ci, c'est moi; et vous voyez qu'aujourd'hui vous allez acquitter votre dette de reconnaissance, car je viens au nom de dame Hermance vous demander l'hospitalité pour quelques jours.

— Que je suis heureuse de pouvoir faire suivant votre désir ! répondit Geneviève avec un sourire. J'ai là une petite chambre où vous serez bien, si vous n'êtes pas trop difficile.

— Je ne le serai point, Geneviève; mais il faudra que tout le monde ignore ma présence chez vous.

— Vous pouvez être tranquille; je ne suis pas assez riche pour avoir une servante, aussi vous n'avez pas à craindre l'indiscrétion.

— Bien, Geneviève, je vous remercie.

— Avez-vous faim ? avez-vous soif, Messire ?

— Non... demain, l'appétit pourra me revenir.

— A votre aise... Tenez, Messire, voyez-vous cet ange aux lèvres roses ? Et Geneviève montrait un petit lit placé au fond de la salle, près d'un autre plus grand, et dans lequel dormait un beau garçon.

— C'est votre enfant, dit Raoul.

— Celui que vous avez retiré du trou où il eût peut-être péri sans vous. Venez l'embrasser, Messire, cela lui portera bonheur.

Le chevalier sourit; il prenait pour un instant de folie ce qui n'était que l'exubérance de l'amour maternel. Il se leva cependant, et vint donner un baiser sur la joue suave de l'enfant.

ADOLPHE FAURE.

La (suite au prochain numéro.)